

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 mai 2015**

CP2015\_05\_16  
id. 1717

*L'an deux mille quinze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**SA COLOMIERS HABITAT  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR  
L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 58 LOGEMENTS  
AVENUE JEAN JAURÈS  
COMMUNE DE LABASTIDE-SAINT-PIERRE**

---

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. Colomiers Habitat. Elle concerne l'opération de construction de 58 logements situés Avenue Jean Jaurès à Labastide-Saint-Pierre.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 8 060 929 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	1 576 219,00 €
* Prêt PLUS travaux	3 570 000,00 €
* Prêt PLAI foncier	603 724,00 €
* Prêt PLAI travaux	1 469 000,00 €
* Subvention Etat	144 000,00 €
* Fonds propres	697 986,00 €
<b>Total</b>	<b>8 060 929,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 7 218 943 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 11571.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 5 053 260,10 €, soit 70 % d'un montant global de 7 218 943 €, la commune de Labastide-Saint-Pierre se portant garante à hauteur de 30% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 31 juillet 2014.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur dix logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

## LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Colomiers Habitat pour l'opération de construction de 58 logements situés Avenue Jean Jaurès à Labastide-Saint-Pierre, la garantie du Département à hauteur de 70 % soit un montant de 5 053 260,10 € pour 2 prêts PLUS et 2 prêts PLAI d'un montant global de 7 218 943 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies dans le contrat n° 11571 ;
- Précise que la commune de Labastide-Saint-Pierre accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants comme l'indique sa délibération en date du 31 juillet 2014 ;
- Précise par ailleurs, qu'en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur dix logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC